

Réunion du Conseil Municipal De la commune de CRESSONSACQ

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres présents : 7

Convocation du 06/12/2021

Réunion du lundi 13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 13 décembre, à 18 h 30 le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la Présidence de Monsieur Hubert DOISY, Maire

Etaient Présents : Monsieur D'AMBRA Jérémy, Monsieur GROHE Jean-Pierre, Monsieur LAMARRE Michel, Madame LECOINTE Delphine, Monsieur MERMOUX Cédric, Madame PARIGOT Marianne,

Absents excusés : Madame ALEXANDRE Elise (pouvoir Cédric MERMOUX), Monsieur GRIMAUX Stéphane, Monsieur MORET Régis, Madame VEKEMAN Noémie (pouvoir Hubert DOISY).

Secrétaire de séance : Madame Delphine LECOINTE.

Après lecture du compte rendu de la séance du 4 octobre 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1) **PARCS EOLIENS DE NOROY.2021-12-30**

Monsieur le Maire expose que suite à la demande d'autorisation du PARC EOLIEN de NOROY, prévoyant l'exploitation de cinq aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire de la commune de NOROY, il est demandé aux communes des environs de bien vouloir donner leur avis sur l'acceptation du projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont voté de la manière suivante :

POUR : 0

CONTRE : 8

ABSTENTION : 1

2) **QUESTIONS DIVERSES.**

Décision modificative Commune DM 1.2021-12-31

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faut effectuer une modification de crédit sans changement du budget. En effet, des dépenses imprévues étaient prévues et il faudrait en basculer une partie au chapitre de fonctionnement de la manière suivante :

<i>FONCTIONNEMENT</i>					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
022	022	-5000.00			
011	6068	5000.00			
<i>INVESTISSEMENT</i>					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité la modification ci-dessus et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

Signature de la convention avec l'AFR de Grandvillers aux Bois. 2021-12-32

Monsieur le Maire rappelle la procédure de la réfection des chemins effectués grâce aux subventions des agriculteurs. Pour finaliser le retour de l'investissement effectué, il faut qu'une convention soit mise en place entre la commune et les agriculteurs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la convention et toutes démarches afférentes.

Projet Eolien : Enertrag.

Suite au CR n°3 de la société Enertrag, des membres du Conseil Municipal pensent que le compte rendu est flou et que tous les habitants du village n'ont pas été consulté. Ils disent que le porte à porte n'a pas été totalement respecté et de ce fait, ils demandent à Monsieur le Maire de bien vouloir organiser une consultation citoyenne.

Monsieur le Maire a des doutes sur la légalité d'une consultation par la mairie et préfère qu'elle soit assumée par les conseillers la souhaitant en dehors du cadre de la mairie.

Compte rendu de la visite du SMOA.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a eu rendez-vous avec le SMOA afin de connaître les travaux qui pourraient être engagés pour éviter l'inondation du bout de la rue du bois.

Il est envisagé d'élargir le ruisseau.

Intersection CD 36 et CD 37

L'arrêté prescrivant l'installation de 4 STOP au carrefour a été envoyé au Conseil Départemental et à la suite les panneaux seront installés au carrefour.

Dans le même temps, il est demandé à Monsieur le Maire d'informer le Conseil Départemental que la route qui va en direction de Cernoy est dangereuse. En effet, un affaissement a favorisé la stagnation de l'eau et de ce fait, une grande flaque apparaît dès qu'il pleut.

Défibrillateur

Nous n'avons toujours pas de retour de la Communauté de Communes en ce qui concerne les prix des défibrillateurs et de ce fait, il faut attendre avant de prendre une décision.

L'un des conseillers souhaite qu'il soit ajouté qu'il a informé le conseil des dangers encourus.

Il est alors précisé qu'aucune association sportive ne pratique au sein d'un bâtiment clos et couvert de la commune.

Journal communal

Le journal communal va probablement être modifié pour la prochaine parution afin de ne pas lasser les lecteurs.

Plan communal de sauvegarde.

Il apparaît que la commune devrait avoir un Plan Communal de Sauvegarde car une marnière ou cavité se trouve dans le village. Ce plan doit être géré par un conseiller. Monsieur le Maire verra ce qu'il y a lieu de faire avec la préfecture.

Urbanisme

Un rappel devrait être fait pour l'application des conditions de constructions. En effet, certaines personnes continuent de construire ou d'installer des garages, murs ou grilles sans autorisation d'urbanisme.

La séance est levée à 19 h 45.